

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 octobre 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 013-2448/17/BM**

**■ Demande de subvention pour le financement de l'opération Beltram/Cirene dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020 - Approbation d'une convention de financement et d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec l'État**

**MET 17/4631/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

**Descriptif de l'opération concernée :**

A la demande d'Aix-Marseille Université, deux projets structurants ont été retenus dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 : ils vont être implantés sur le site du Technopôle de l'Arbois (ZAC du Petit Arbois) à Aix-en-Provence, permettant de renforcer l'expertise scientifique dans les géosciences de l'environnement tout en favorisant les collaborations et le partage de connaissances entre chercheurs, entreprises et étudiants.

1) La construction d'une halle technologique qui accueillera le « Centre d'Innovation et de Recherche en Environnement et en Écotechnologies » (CIRENE) qui vise à analyser le cycle de vie des nanoparticules et nano matériaux en vue de valoriser le développement de cette technologie de façon sûre, c'est-à-dire sans impact pour l'homme ou pour l'environnement. Il s'inscrit dans la nécessité de concentrer dans un même lieu les plate-formes d'essais existantes sur le Territoire du Pays d'Aix. Porté par deux laboratoires de recherche implantés sur le Technopôle (le CEREGE, équipe de Jérôme Rose et Jean-Yves Bottero, et

**Signé le 19 Octobre 2017**

**Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017**

le LM2P2, Nicolas Roche), cet outil permettra aussi aux entreprises partenaires et associées d'analyser le vieillissement des produits dans des conditions parfaitement contrôlées. Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1,002 M€ TTC, dont 840 000 € TTC de travaux.

2) La rénovation et le réaménagement du bâtiment BELTRAM en vue d'accueillir les locaux nécessaires au Master « Sciences de l'Environnement Terrestre (SET) ». Il s'agira de conforter un véritable campus thématique axé sur les sciences de l'environnement en rassemblant sur le Technopôle de l'Arbois, au côté des unités présentes (CEREGE, IMBE, LCE, etc...), des spécialités/parcours pour l'instant dispersés sur trois sites différents (Marseille centre, Etoile - Saint Jérôme et Arbois). Ceci permettra d'augmenter d'une part la visibilité de la formation à l'échelle d'Aix-Marseille Université et d'autre part de renforcer les liens entre étudiants, laboratoires de recherche et entreprises innovantes déjà présents sur le site, à proximité du siège des pôles de compétitivité.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1,198 M€ TTC, dont 918 000 € TTC de travaux.

Ces deux projets s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire allouée par l'État et les collectivités (Région, Département, Métropole) dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020.

La présente délibération vise à approuver les demandes de subvention auprès du Département et de la Région qui apporteront leur contribution financière à cette opération.

Les conventions de financement seront présentées au Département des Bouches-du-Rhône et à la Région PACA qui statueront respectivement lors de leur prochaine commission permanente.

Il s'agira également de conclure une convention avec l'État confiant la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Métropole. Cette convention permettra également de définir les modalités de participation financière arrêtées au titre du CPER 2015-2020.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 2,2 M d'euros TTC.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
Etat « Contrat de Plan Etat- Région 2015-2020 »	200 000 euros
Conseil Départemental 13 « Contrat de Plan Etat- Région 2015-2020 »	500 000 euros
Région PACA « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 »	750 000 euros
Métropole Aix Marseille Provence « Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 »	750 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Éducation et notamment l'article L.211-7 concernant l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de construction de locaux d'enseignement supérieur par une collectivité territoriale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017**

- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- La délibération n°ECO 010-1784/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de la maîtrise d'ouvrage des opérations Beltram et Cirene sur le Technopôle de l'Arbois - CPER 2015-2020 ;
- La délibération n°2017/06/27-13 du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 27 juin 2017 approuvant le dossier d'expertise de l'opération « Développement du site de l'Arbois – Volets enseignement et Recherche » dans le cadre du CPER 2015-2020 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Les engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du CPER 2015-2020 et l'intérêt que présente la construction de la halle « CIRENE » et la rénovation du pavillon « BELTRAM » sur le site du Technopôle de l'Arbois au profit d'Aix-Marseille Université.
- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération BELTRAM & CIRENE sur le Technopôle de l'Arbois à Aix-en-Provence dans le cadre du CPER 2015-2020.
- Qu'il convient de signer les conventions de financement de cette opération avec l'État, la Région et le Département.

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'État, de la Région PACA, du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de ces opérations.

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions, jointes en annexe, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'État, la Région et le Département, définissant les participations financières réciproques pour la construction de la halle « CIRENE » et la rénovation du pavillon « BELTRAM » sur le site du Technopôle de l'Arbois à Aix-en-Provence.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions de financement avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région PACA.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer avec l'État la convention de maîtrise d'ouvrage confiant à la Métropole la maîtrise d'ouvrage de l'opération BELTRAM/CIRENE, et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017**

**Article 5 :**

La recette sera constatée sur le Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement - Nature 1323 et 1322 – Fonction 61 – Sous politique enseignement supérieur et recherche – Autorisation de Programme N°DI9051AP.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Enseignement supérieur, Recherche et  
Santé

Frédéric COLLART